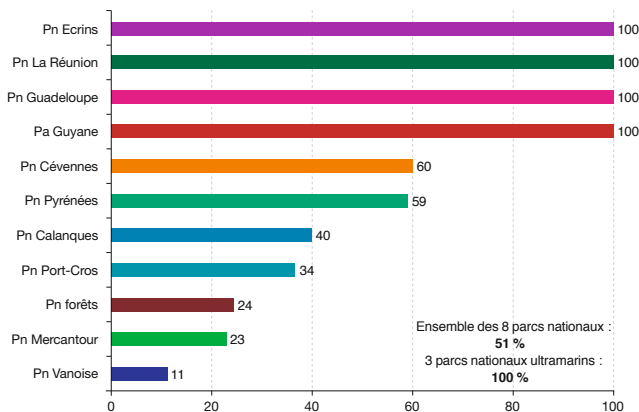


Connaissance des habitats naturels

En 2019, 51,3 % des territoires des parcs nationaux métropolitains sont couverts par une cartographie des habitats naturels.

PROPORTION DES PARCS NATIONAUX COUVERTS PAR UNE CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS, EN 2019

En %



Notes : Pn = parc national, Pa = Parc amazonien ; pour les parcs nationaux métropolitains, les cartographies à une échelle supérieure à 1/25 000 ne sont pas considérées. Pour les parcs nationaux ultramarins, faute de mieux, les valeurs portent actuellement sur des cartographies au 1/50 000 (Guadeloupe) ou au 1/100 000 (La Réunion, Guyane). Pour cette raison, le choix a été fait de distinguer la valeur « parcs nationaux métropolitains » (de 1/5 000 à 1/25 000) de la valeur « parcs nationaux ultramarins ». L'indicateur affiche donc ces deux valeurs et aucune pour les dix parcs nationaux. Les typologies utilisées dans les cartographies des parcs nationaux sont diverses. Pour le Parc national de la Guadeloupe, les données concernant le cœur marin et l'aire maritime adjacente n'ont pas pu être incluses.

Champ : périmètres d'étude de la charte.

Source : services scientifiques des parcs nationaux. Traitements : OFB, 2020

La mise en place d'un dispositif de connaissance spatialisée des habitats naturels d'un territoire (cartographie) permet à son gestionnaire de disposer d'un outil d'aide à la décision en vue d'améliorer la préservation des milieux naturels à enjeux, mais aussi de préciser des modes de gestion ou émettre des avis sur certains aménagements.

En 2019, 51,3 % des territoires (cœurs terrestres et aires optimales d'adhésion) des parcs nationaux métropolitains, contre 50,7 % en 2014, et 75,9 % de leurs cœurs sont couverts par une cartographie des habitats naturels, au moins au 1/25 000, avec toutefois de fortes disparités territoriales.

Depuis 2014, la totalité des territoires (cœurs terrestres et aires optimales d'adhésion) des parcs nationaux ultramarins est couverte par une cartographie des habitats naturels. Elle demeure toutefois moins précise (1/50 000 à 1/100 000) que celle élaborée en métropole.

Les parcs nationaux et leurs partenaires ont mobilisé, ces dernières années, peu de moyens pour réaliser des cartographies d'habitats naturels. Néanmoins, celles qui ont été réalisées ont permis de couvrir plus de zones dans les parcs nationaux métropolitains ou d'affiner la précision de l'échelle dans les parcs ultramarins.